

Enseignements de l'histoire

Présidence : Jean-Marie PERNOT

Jean-Marie PERNOT

Merci, Christine. Nous allons donc attaquer par le premier de nos débats. Nous avons quatre grandes séances dans la journée. Je crois utile de préciser le cadre de cette première discussion.

Nous allons commencer la journée par un regard rétrospectif. L'INSEE avant l'INSEE. L'INSEE, ou plus exactement, le Service National des Statistiques sous Vichy.

Il faut préciser l'objet de cette première discussion. La France et les Français sous Vichy reste une question brûlante. Elle réactive "*un passé qui ne veut pas passer*" pour reprendre l'expression d'Eric CONAN et d'Henri ROUSSO. Pendant de longues années, l'historiographie française contemporaine a un peu délaissé cette période. Des livres sont parus, mais il a fallu attendre la publication en français de l'ouvrage de Robert PAXTON, *La France de Vichy*, pour que se mette en place et se renouvelle un examen plus systématique de la période.

Plus récemment, la découverte d'un « fichier des juifs » au Ministère des anciens combattants, le débat sur le passé du Président de la République et le procès PAPON ont remis au-devant de la scène ces questions tandis que la recherche enrichissait de son côté la connaissance par l'ouverture progressive des archives.

Christine BONNAYS vient de rappeler qu'au sein de l'INSEE, cette discussion a une certaine ancienneté, sans doute parce que les syndicats de cette maison ont instauré une tradition d'interpellation de l'Institut sur ses propres missions, mais aussi parce que l'endroit s'y prête. Gérer des fichiers, organiser le recensement, réaliser des enquêtes, ne sont pas des activités innocentes. Ce qui ne veut pas dire qu'elles soient coupables, mais elles créent une responsabilité qui est d'ordre social, moral, c'est-à-dire finalement politique. C'est donc dans ce cadre que ce premier débat va prendre sa place.

Le débat sur l'histoire a son autonomie et ses enjeux particuliers. Le travail de mémoire est important pour la société. Il touche à des mémoires individuelles, collectives, familiales ; il met en jeu des méthodes, des approches qui sont ou peuvent être l'objet de controverses. Ce n'est pas le propos de ce matin. Ce n'est pas dans cet esprit que la présentation du rapport de Messieurs AZÉMA, LÉVY-BRUHL et de Madame TOUCHELAY s'est imposée à ceux qui ont organisé et préparé ce colloque.

Ce débat sur l'histoire, pour le moment en tout cas, n'est pas un pur débat pour la mémoire ou pour l'histoire elle-même. Il s'inscrit pour aujourd'hui rigoureusement dans les questions que le temps présent nous pose.

La coupure, certes, est radicale, le travail statistique sous Vichy n'a strictement rien de commun avec la situation actuelle. Mais le rapport dont il va être question ce matin évoque une image, celle de la ligne jaune qui, elle, nous semble avoir une certaine permanence.

Où passe aujourd'hui la ligne jaune ? Cette interrogation aurait pu être le titre du colloque, ou le fil rouge, si l'on ne craignait pas de mélanger les couleurs. Où passe aujourd'hui la ligne jaune ? Elle n'est pas toujours facile à discerner pour les contemporains. L'historien a un gros avantage sur ce plan, il sait ce qui s'est passé après. Il peut ainsi mieux juger où commençait l'imprudence.

La grande différence avec Vichy est que sous un tel régime où il n'existe pas d'espaces publics, la question de la ligne jaune est une question individuelle. Elle réfère à la conscience personnelle relevant purement de la sphère privée. Cette période ne nous apprend pas grand-chose sur ce point-là.

Quels qu'en soient les accrocs, nous vivons aujourd'hui dans un État de droit, et la question de la ligne jaune peut et doit être posée dans l'espace public, dans le champ scientifique, dans le champ politique et social, ce qui, disons-le au passage, n'enlève rigoureusement rien aux responsabilités de la conscience personnelle.

Cette manifestation est d'ailleurs l'heureuse démonstration qu'un tel espace public existe bien. Votre nombre atteste que la question de la ligne jaune se pose toujours. S'interroger, échanger sur cette question fait partie de l'exercice critique du métier de statisticien.

Un mot pour présenter nos intervenants. Ils interviendront chacun un quart d'heure, puis nous aurons après un moment de discussion.

Jean-Pierre AZÉMA est historien, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, spécialiste de l'histoire contemporaine. Il a écrit pas mal d'ouvrages sur la question. Je ne citerai que *1940, année terrible*, plus récemment en 1992 *Le régime de Vichy et les Français*, ou encore *La France des années noires* en 1993.

Béatrice TOUCHELAY est historienne, maître de conférence à l'Université Paris XII. Elle est l'auteur d'une thèse sur l'histoire de l'INSEE qui sera éditée par l'Institut au cours de l'année 1999.

Un dernier mot sur l'intitulé de notre séance qui, au départ, s'appelait "les enseignements de l'histoire". Il me semble que le titre a changé, je ne sais pas pourquoi, sinon que l'on s'est peut-être souvenu de cette vieille formule de G. F. HEGEL qui disait "*s'il y a une leçon à tirer de l'histoire, c'est que personne ne tire les leçons de l'histoire*".

Nous allons voir si cette maxime, qui hélas trouve chaque jour de nombreuses confirmations, s'applique à nos travaux ou si, au contraire, nous apprendrons de ce que vous voudrez bien nous dire. Monsieur AZEMA, je vous passe la parole.

Jean-Pierre AZEMA

En préambule, je suis heureux que vous nous ayez invités. Ma communication sera brève puisque vous disposez de l'intégralité du rapport, je me contenterai simplement de quelques remarques.

Comme vous le savez, nous avons remis Béatrice TOUCHELAY, Raymond LÉVY-BRUHL et moi-même un rapport au directeur général de l'INSEE en mai dernier. Il nous l'avait commandé il y a quelques 6 ans.

Pourquoi cette demande ? Avant tout, pour deux raisons que je me dois de rappeler.

La première, c'est qu'il appartenait à cette mini-commission d'historiens de vérifier, après les remous provoqués par la mise en évidence du fichier dit "*fichier juif*" et également après une mise en garde de la CNIL, s'il n'existait plus dans les statistiques de l'INSEE des documents qui puissent porter atteinte aux droits fondamentaux des personnes, notamment par des facteurs de discrimination raciale.

La deuxième raison était de profiter de cette enquête pour tenter de porter une appréciation équitable sur le rôle joué pendant le conflit par les organismes qui avaient précédé la naissance de l'INSEE, ce d'autant que des syndicats mettaient en cause, pour partie, une lecture des années 1940-44 qu'ils estimaient par trop convenue.

Sur le premier point, la mise en évidence ou non d'éléments qui contiendraient encore des facteurs de discrimination raciale, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'existe plus de traces de discrimination raciale dans les fichiers de l'INSEE, de données enregistrées pendant l'Occupation qui pourraient porter atteinte aux droits fondamentaux des personnes.

C'est comme toujours le second point qui nous a donné le plus de difficultés. Il nous a fallu passablement de temps pour tenter de démêler ses fils embrouillés et surtout pour trouver ou retrouver des documents de l'époque qui, à nos yeux, apparaissent comme seuls complètement fiables. Car à nos yeux d'historiens, les témoignages postérieurs faisant notamment état de consignes secrètes ou faisant appel à des arrière-pensées ne pouvaient nous satisfaire.

C'est cette quête de documents pour nous permettre de porter un jugement équitable, comme il nous l'avait été demandé, qui est l'une des raisons du retard qui a été apporté à la conclusion de ce rapport.

Je souligne que ce rapport concerne bien l'étude globale des organismes qui avaient précédé l'INSEE et non pas seulement, quel que soit le poids de sa personnalité, l'action du seul René CARMILLE, le patron du SNS.

Voyons d'un peu plus près les enseignements que nous avons pu tirer et les remarques que je voudrais indiquer à partir du rapport qui a été déjà remis.

D'abord, le rapport comprend un très bref historique de l'appareil statistique français dont, vous le savez déjà, l'origine remonte à 1801. En passant vite, ce qui était devenu la Statistique Générale de la France, la SGF, était encore dans les années 1930, une entreprise relativement artisanale, dont l'objet principal était l'organisation et l'exploitation des recensements de la population quinquennaux.

Le contrôleur général des armées, René CARMILLE, estimait déjà depuis quelques années, qu'il y avait mieux à faire, qu'il fallait mettre en place un véritable outil statistique en croisant les fichiers, en utilisant surtout des moyens mécanographiques modernes.

Il n'avait pu faire reprendre ses idées à la fin des années 30. Il parviendra presque au but qu'il s'était alors fixé à cet égard sous l'État français, donc sous le régime de Vichy, en imposant ses vues comme le patron qu'il était devenu du Service de la démographie d'abord, puis surtout du Service national des statistiques, créé en octobre 1941.

Cette création, de par la volonté de René CARMILLE, d'un véritable service de statistiques est un élément de fond, d'autant plus que cette création a été démultipliée par l'implantation de directions régionales. Cette fièvre de création nouvelle allait être renforcée notamment par la mise en place, dès 1942, d'une école d'application qui existe toujours.

Deuxième remarque : pendant ce temps-là, la France vivait à la fois sous la sujétion d'un occupant de plus en plus dur au fil des mois et de contraintes liées à l'instauration du régime le plus autoritaire qu'aient connu les Français au 20^{ème} siècle.

Cela avait amené les Français à faire face à deux questions. La première : "comment vivre avec l'ennemi ? Comment peut-on s'accommoder de la présence d'un occupant ? Jusqu'où peut aller l'accommodation ?". Je reprends ce terme à l'historien genevois Philippe BURRIN, qui a bien montré les difficultés de l'accommodation, les difficultés de vivre tous les jours ou presque avec un occupant dans son livre, publié au Seuil il y a deux ans, *La France à l'heure allemande*.

Deuxième question : "comment servir l'État français sous ce régime particulièrement autoritaire ?". Je vous renvoie, de manière plus générale, à l'ouvrage que vient de faire paraître Marc-Olivier BARUCH, intitulé *Servir l'État français*, publié chez Fayard il y a quelques mois, ouvrage dans lequel il passe au crible les attitudes, l'évolution des attitudes des fonctionnaires de trois ministères : les Finances, l'Education Nationale et l'Intérieur.

Le poids de ces contraintes nous fait obligation de prêter la plus grande attention à la chronologie. C'est, me semble-t-il, ce que nous avons réussi à faire.

Schématiquement, comme pour la plupart des administrations françaises, il faut prendre en compte une double approche. D'abord, celle de l'été 1940, pour des raisons que je n'ai pas besoin de développer, mais tout autant celle de l'automne 1942. A la suite du succès de l'opération Torch, du débarquement réussi des anglo-saxons en Algérie et au Maroc, le régime de Vichy va perdre la majeure part de sa légitimité aux yeux d'un nombre grandissant de Français et de Françaises qui, jusqu'alors, avait servi loyalement ou relativement loyalement ce régime.

Cette perte de légitimité alors que la légitimité gaullienne, elle, se renforce dans l'été 1943, va amener un renforcement de l'attentisme pour un certain nombre de Françaises et de Français ou les inciter à pratiquer ce que nos amis historiens allemands, et notamment Martin BROZAT, dénomment "*la Resistenz*", non pas une résistance active et militante, mais

l'inertie face à un certain nombre de directives ou face, globalement, à la politique demandée par les responsables de Vichy.

Je reviens à mes deux questions tout en ayant en mémoire la nécessité de prendre en compte cette dimension chronologique : "Comment vivre avec l'ennemi ? Comment servir l'État français ?".

La réponse à la première question fait peu de doute. Globalement, le SNS s'est défié des contacts avec l'occupant, formels ou informels ; contacts que son administration, que ses responsables, ont réduit au minimum. Il y a eu très peu de contacts. Pourquoi ? C'était l'ennemi. Il n'y a pas à chercher une autre réponse. Et, on a la preuve que René CARMILLE et quelques-uns de ses proches collaborateurs ont été associés à compter de 1941 à un plan de mobilisation clandestine.

A l'exception de la présence du contrôleur des armées, Christian BOURDONCLE de SAINT-SALVY, qui avait été nommé à la tête du SNS en zone nord jusqu'en mai 1943, on ne retrouve que très peu de partisans déterminés d'une collaboration tous azimuts dans les rouages de l'administration du SNS. Et, le plus souvent, ils ont été mis dans des placards. Si l'on regarde les dossiers d'épuration rassemblés à la Libération, ils concernent peu la collaboration effective avec l'ennemi.

C'est la deuxième question qui, comme d'habitude avec tous les problèmes d'enjeux durant ces années noires et de mémoire, est de loin la plus complexe et qui nous a donné beaucoup de fil à retordre.

Faisons d'abord un double constat. Le SNS a accumulé des données potentiellement dangereuses, mais qui n'ont pas été utilisées avec une visée policière. Données potentiellement dangereuses, oui, car l'espèce de boulimie de recherche systématique d'informations statistiques tant numériques qu'individuelles, la volonté affirmée d'établir des fichiers démographiques et de doter chaque individu d'un dossier signalétique de sa naissance à sa mort alors qu'était établi, comme le voulait depuis déjà quelques années René CARMILLE, un répertoire national comportant le fameux numéro d'identification à 13 chiffres que vous connaissez si bien, tout ceci a pu faire écrire à Michel-Louis LÉVY que la direction du SNS avait aussi joué avec le feu.

Cela dit, si potentiellement il y avait le risque de jouer avec le feu, soulignons bien qu'à de très rares exceptions près, le SNS s'est gardé de manière non moins systématique de toute dérive policière. Jusqu'à plus ample informé, aucune plainte n'a pu être déposée à la Libération ou après la Libération faisant état de renseignements qui auraient été fournis par l'administration du SNS à des forces de répression vichysoises ou allemandes et qui auraient conduit à des arrestations.

Ce double constat étant fait, il a fait peu de doute à nos yeux que, du moins jusqu'au cours de l'année 1943, l'administration du SNS a servi loyalement le régime de Vichy. Par légalisme, par souci de l'ordre, selon toute vraisemblance, parce que probablement, l'idéologie de la révolution nationale lui convenait, du moins pour partie.

En tout cas, le SNS va se prêter, dans un premier temps, à l'exploitation de fichiers pour mettre en œuvre le service du travail obligatoire, donc la mobilisation des classes 1920, 1921 et 1922, en février 1943, avant que le relais ne soit pris par des services spécifiques diligentés par LAVAL.

De même, on peut dire que l'application de la législation antisémite non seulement n'a pas paru avoir fait problème aux responsables du SNS qui n'étaient pourtant pas spécifiquement antisémites. Mieux, le SNS et les organismes qui ont précédé l'INSEE, ont pu offrir leurs services pour l'exploitation de l'un des deux grands recensements des juifs ou étrangers, lui spécifiquement vichysois, celui du 2 juin 1942 où, il était dit notamment par les responsables du SNS que cela pouvait permettre de traiter efficacement, je cite : *"tous les renseignements utiles sur les juifs", "de découvrir ceux d'entre eux qui n'auront pas fait leur déclaration, d'organiser un contrôle de l'état des biens et de leur transfert éventuel et en définitive, d'être éclairés exactement sur le problème juif"*.

Nous avons pu aussi repérer quelques transgressions ponctuelles ; elles sont très peu nombreuses, mais il en existe malgré tout quelques-unes qui nous paraissent avoir

été sinon caractéristiques du moins significatives. A cet égard, nous vous renvoyons à la lecture de notre rapport.

De leur côté, les responsables de Vichy en la matière n'avaient rien à reprocher au SNS, eux qui étant les tenants d'un régime autoritaire qui a fini en régime policier, ont pratiqué l'exclusion et la répression dès l'été 1940 contre ce qu'ils dénommaient l'anti-France.

Ces responsables vichysois avaient besoin de statistiques de plus en plus précises pour encadrer, contrôler, surveiller les Français et le Français tout court. Au point qu'à la Libération sera supprimée comme liberticide la mesure prise, en mai 1942, avec la bénédiction des responsables du SNS, qui faisait obligation à tout un chacun de déclarer tout changement de domicile.

Faudrait-il affirmer pour autant, après ce développement, que le SNS pris globalement n'a pas pris part à la résistance ? On fera à cet égard également un double constat.

Des femmes et des hommes, des agents travaillant au SNS, sont bien entrés en résistance, ont accompli le saut décisif dans ce que nos amis allemands appellent *Widerstand*, la résistance active, mais ils n'ont pas été suffisamment nombreux, globalement, pour que l'on puisse parler du SNS comme d'une administration résistante.

Un certain nombre, peut-être un bon nombre, d'agents du SNS ont plutôt pratiqué à partir de la fin 1942, en 1943 en tout cas, ce que j'appelle *la Resistenz*, c'est-à-dire l'inertie, tandis qu'était probablement freinée la mise en œuvre des mesures qui pouvaient devenir les plus répressives aux mains des responsables de Vichy.

Ambivalence des attitudes, *Resistenz* pratiquée à partir de 1942, voilà ce qui pourrait résumer l'attitude, du moins majoritaire, des agents du SNS.

Une minorité aussi, mais une petite minorité, est entrée en résistance tardive. Rappelons que l'on peut distinguer, de manière schématique, quatre familles de résistants : la gaullienne, la communiste, ceux que j'appellerai "les ni-ni" (ceux qui militaient sans obédience déclarée), et les « vichysto-résistants ».

Les agents du SNS entrés en résistance se sont répartis entre les mouvements de résistance plutôt « ni-ni », les mouvements de résistance se réclamant du gaullisme, et également chez les FTP d'obédience communiste.

Quelques responsables du SNS peuvent être rangés dans la catégorie de ceux que j'appelle les « vichysto-résistants ». Pourquoi ? Ils ont été sans conteste résistants, c'est ce qui compte le plus, tout en ayant servi loyalement, dans un premier temps, le régime de Vichy et en étant anti-allemand, au point qu'un certain nombre d'entre eux étaient prêts à préparer la revanche.

Un bon nombre de ces « vichysto-résistants » sort des rangs de l'armée : ce sont des officiers d'active. Ils ont milité à partir du début de 1943 dans ce qui s'est dénommée l'Organisation de résistance de l'armée, l'ORA.

René CARMILLE, le patron du SNS, peut être rangé parmi ces « vichysto-résistants » avec cette particularité qu'il est entré en 1943 dans un réseau de résistance proprement dit, le réseau MARCO POLO. On sait qu'arrêté par l'occupant, il est mort pour la France, d'épuisement, à DACHAU, en janvier 1945.

Pour terminer, vous me permettrez de reprendre les grandes lignes de conclusion de notre rapport.

Au total, le SNS a fonctionné politiquement comme la plupart des administrations françaises. Il s'est profondément défié de toute connivence affichée avec l'occupant. Il a en revanche servi loyalement le régime de Vichy jusqu'en 1942, voire encore au début de 1943. S'il s'est gardé de toute dérive policière, il a tout de même commis des transgressions ponctuelles et a élaboré des instruments qui auraient pu être utilisés à des fins directement répressives.

Le SNS n'a pas fait pire que d'autres administrations dans sa manière de servir l'État français, mais il n'a pas fait mieux. La très grande majorité des administrateurs et des

agents est devenue, tout comme le Français moyen, attentiste et pratiquant pour une partie d'entre eux la *Resistenz*.

J'ajouterai à titre personnel deux remarques. La première est l'ambivalence de ses attitudes. Jusqu'où peut-on aller dans l'accommodation à l'égard de mesures liberticides, cela doit être pour les fonctionnaires que nous sommes, que je suis, un sujet de réflexion. Deuxième remarque qui découle des débats forts vifs qui eurent lieu lors de la création du SNS, puis de l'INSEE : pourquoi des fichiers ? Quel usage en faire quand on agit en citoyen ?

J'en ai terminé.

Jean-Marie PERNOT

Merci, Jean-Pierre AZEMA. Vous nous confirmez que le temps des colloques et de l'historien sont les mêmes, ils s'inscrivent dans la longue durée. Vous avez parlé plus d'un quart d'heure, mais on ne vous en voudra pas ! D'autant que vous avez milité pour une approche nuancée de cette période, vous nous avez donné des exemples. On ne peut pas caricaturer et il faut chercher, comme vous l'avez fait, à nuancer les périodes, les moments, les conduites, les attitudes, Pour cela il faut prendre un peu de temps. Vous avez conclu par des interpellations sur le temps présent. Je vous en remercie.

Béatrice TOUCHELAY

Je suis très contente d'être ici pour participer à ce débat. Je vais essayer de vous présenter l'INSEE à ses débuts. Certains de ceux qui sont ici ont contribué aux débuts de l'INSEE. J'aurai en plus l'ambition de remonter au XIX^e siècle pour une raison très simple : l'on ne peut pas aborder la création de l'INSEE, c'est-à-dire une décision qui apparaît en avril 1946, en faisant comme s'il n'existait rien le mois d'avant.

Il est évident que l'INSEE était un héritier, on vient d'en avoir une illustration, avec le travail que nous avons fait sur la période de l'Occupation. Il existait déjà un service de statistiques avant avril 1946. Il existait déjà un service de statistiques, malheureusement pour le quart d'heure de temps de mon intervention, avant 1940.

Je vais présenter l'héritage acquis en 1946. C'est de cet héritage-là que l'INSEE reçoit sa double fonction, à la fois une fonction de greffe, service de statistiques, et une fonction de recherches, d'études. C'est cette double fonction qui, pour un grand nombre de statisticiens, les met souvent dans une position relativement ambiguë. Le directeur général de l'INSEE, par exemple, est un haut fonctionnaire, mais il est révocable sur une décision du pouvoir politique.

Autrement dit, ce directeur général de l'INSEE est-il à la tête d'une direction à part entière, ou bien est-il à la tête d'un service qui serait un service d'exécution ?

Certaines polémiques, notamment dans les années 50, autour de la question de l'indice des prix, (je me suis arrêtée en 1961, je n'aborde pas ce qui a pu se produire après) montrent bien les manipulations du gouvernement à l'égard des prix contenus dans l'indice et montrent bien l'ambiguïté, la difficulté, de cet institut national de la statistique. Faut-il tenir tête à un gouvernement et préserver l'éthique du scientifique, du statisticien, ou bien peut-on accepter (là, la ligne jaune existe aussi) de publier un indice ? L'INSEE, de ce point de vue-là, dans ces années 50 et 60, a maintenu l'éthique du travail scientifique.

Présentons donc l'héritage acquis en 1946, un double héritage et d'abord un héritage de la Statistique générale de la France qui est créée au milieu du XIX^e siècle. C'est un organisme de petite taille puisqu'il compte 131 titulaires à la veille de la Seconde Guerre mondiale. C'est petit quand on compare surtout aux effectifs de l'INSEE par la suite. C'est aussi un organisme qui a une faible notoriété. Le réseau de ceux qui s'intéressent et de ceux qui sont abonnés à ses publications est très étroit.

Une statistique générale qui est peuplée par des statisticiens de très haut niveau, recrutés sur concours à partir de 1907. Ces statisticiens, on peut en citer un certain nombre. Par exemple, la direction de Lucien MARCH jusqu'en 1920, Michel HUBERT jusqu'en 1936. Un non-statisticien imposé à la statistique générale de la France, André FOURGEAU

jusqu'en 1940. Enfin, Henri BUNHLE, directeur de la Statistique générale de la France jusqu'en 1941.

On a une toute petite équipe de spécialistes, des travaux novateurs, essentiellement démographiques. Il s'agit du dépouillement, de l'exploitation et de l'organisation du recensement démographique quinquennal. Depuis 1907, pour la Statistique

Générale de la France, la grosse affaire dans le domaine de la statistique démographique est l'exploitation des fiches individuelles d'état-civil dont la SGF reçoit dorénavant le double.

Parallèlement, se développent un certain nombre de travaux dans le domaine social et économique.

On a un petit organisme qui, au moment de la déclaration de guerre de septembre 1939, voit son activité complètement paralysée. Pourquoi? Parce que les publications sont suspendues, parce qu'au moment de la signature de l'Armistice, le directeur de cette institution est limogé par le régime de Vichy ; le personnel est, évidemment, pour partie absent, prisonnier.

Autrement dit, l'activité de la Statistique Générale de la France est paralysée jusqu'en septembre 1940. A cette époque, les locaux se réinstallent à Paris, le matériel également. Henri BUNHLE est nommé directeur de la Statistique Générale de la France. La SGF est sollicitée par les autorités d'occupation qui réclament des informations économiques. Elle répond en envoyant les publications d'avant-guerre qui contiennent des informations relativement peu développées par rapport à l'appareil statistique que nous connaissons aujourd'hui.

La Statistique Générale de la France élabore aussi, à la demande des autorités occupantes et sous leur directive technique, de façon tout à fait confidentielle, un indice qui sera l'indice des prix pendant cette période.

En revanche, le domaine privilégié d'activité de la Statistique Générale de la France, c'est-à-dire le domaine démographique, est un domaine pour lequel il n'y a pas de perspectives d'enquêtes ni de développement, du moins à moyen terme.

Ce service de la SGF va rapidement être complètement dépassé par un autre service, créé par René CARMILLE, que je vais vous présenter rapidement pour souligner les différences entre la SGF et le Service de la démographie.

La SGF va être obligée d'accepter d'être intégrée à un service différent. C'est la fusion avec le Service de la démographie. Ce dernier a été créé en novembre 1940 et a un échelon décentralisé, les 18 directions régionales. La SGF ne possède qu'un office de statistiques en province, pendant l'entre-deux-guerres à partir de 1925, à Strasbourg. Le Service de la démographie avec ses 18 directions régionales a un équipement mécanographique très efficace, un personnel d'emblée très abondant (1000 postes budgétaires sont attribués). Petit rappel, les effectifs de la SGF, en 1939, sont à peu près dix fois moins élevés.

L'objectif du Service de la démographie est de constituer des dossiers par personne, de réunir des informations individuelles sur tous les individus résidant à l'intérieur du territoire. Ce n'est qu'après, à l'aide de ces informations individuelles, qu'il sera question de faire un recensement permanent.

Le Service de la démographie empiète sur les plates-bandes de la Statistique Générale de la France qui est obligée d'accepter la fusion conduisant à la création du Service National de Statistiques en octobre 1941.

Le SNS intègre des spécialistes de la SGF et ceux du Service de la démographie. C'est un greffier, c'est la fonction du Service de la démographie, avec ses 18 directions régionales, avec les équipements mécanographiques. C'est aussi un greffier intelligent. Pourquoi? Les membres de la SGF vont développer les travaux d'études, les travaux de conjoncture. En particulier, on peut citer l'équipe constituée autour d'Alfred SAUVY. Les travaux de recherches économiques conduiront à la mise en place des tous débuts de la comptabilité nationale ; des travaux donc très novateurs, et, parallèlement, des travaux,

comme cela a été rappelé tout à l'heure, de constitution de fichiers démographiques et de fichiers des établissements et des exploitations agricoles.

Pour vous donner une idée de l'importance et donc de l'ampleur de la question qui va se poser à partir de la Libération, le SNS, en 1944, a un effectif, qu'il s'agisse de titulaires ou de personnels vacataires, de plus de 8 000 personnes, 8 042 exactement. C'est un effectif très important. 87 % de non-titulaires sont des employés dirigés par d'anciens militaires recrutés par René CARMILLE, des employés qui travaillent avec des équipements mécanographiques dans les directions régionales.

En février 1944, l'arrestation de René CARMILLE, puis par la suite la libération du territoire, imposent de trouver une solution, soit pour continuer à occuper ces 8 000 personnes, soit pour transférer les équipements mécanographiques dans d'autres administrations.

C'est la période de l'intérim, entre l'arrestation de René CARMILLE, le 2 février 1944, et la création de l'INSEE, en avril 1946. Henri BUNHLE, venant de la Statistique Générale de la France dirige ce vaste service.

Henri BUNHLE est le premier à subir les restrictions budgétaires. Il y a des suppressions d'emploi de non-titulaires dans les directions régionales.

Les questions essentielles qui se posent sont les suivantes :

1° - Le devenir des fichiers ? Que faire des fichiers ?

A la Libération, le SNS dispose, à peu près en bon état, de 3 fichiers : le fichier démographique du "casier national", le fichier des exploitations agricoles, et le fichier des établissements industriels et commerciaux. Dans quelle mesure, ces fichiers peuvent-ils ou doivent-ils contribuer à la modernisation de l'administration à l'ordre du jour après la Libération ?

Henri BUNHLE charge une commission d'étudier l'histoire des fichiers. Les conclusions de celle-ci ne sortiront pas avant la création de l'INSEE. Il y a des adversaires et des adeptes des fichiers. Les anciens militaires recrutés par René CARMILLE sont plutôt favorables aux fichiers. Les anciens membres de la SGF, dont Alfred SAUVY qui obtient son détachement dès le printemps 1945 et quitte le SNS, sont opposés aux fichiers. Alfred SAUVY continuera à publier des articles contre les fichiers maintenus par l'INSEE jusque dans les années 1960, en particulier dans la revue de l'INED, *Population*.

2° - Que faire des équipements mécanographiques ? Faut-il que le Service National des Statistiques continue à être coordonnateur comme il en est chargé ?

Henri BUNHLE ne prend pas position, si ce n'est qu'il limite l'expansion du rôle du SNS en matière de mécanographie puisqu'il refuse le projet de la création d'une école mécanographique interne au SNS qui lui a été présentée par le chef de la mécanographie, en mai 1945.

3° - Que faire des 18 Directions régionales ?

Il y avait donc 8 000 personnes à peu près, un petit peu moins en 1946 à cause des licenciements ou plutôt d'une absence de renouvellement des contrats. Il reste alors, en gros, 6 000 personnes sous les ordres d'une direction militaire très rigide. Il est évident que la question du maintien des directions régionales est liée à celle des fichiers et à celle de la mécanographie. Si l'on n'entretient pas et si l'on ne développe pas les activités fichiers, les directions régionales, qui sont des ateliers mécanographiques, n'ont plus vocation à subsister.

Ces questions ne sont pas résolues au moment où Francis-Louis CLOZON, le premier directeur général de l'INSEE, arrive dans les locaux. Il était commissaire de la République dans la région du Nord. Il n'est pas connu du monde des statisticiens. Henri BUNHLE écrit son nom avec une faute d'orthographe, par exemple ; c'est un détail, mais évocateur.

L'INSEE est créé par la loi de Finances du 27 avril 1946 et organisé par les décrets d'application de juin. Sa mission est très importante, très vaste ; si l'on compare les textes créant l'INSEE à ceux créant le Service National des Statistiques les missions de l'INSEE sont très proches de celles du Service National des Statistiques.

En particulier, l'INSEE établit, rassemble toutes les statistiques sur les personnes et les biens, dresse l'inventaire permanent de l'économie. Autrement dit, il s'agit bien là de tenter de continuer de faire un recensement, un inventaire permanent.

L'INSEE procède à l'exécution de "recensements approximatifs". Donc, l'INSEE conserve la fonction de sondage, créée au SNS en 1942.

L'INSEE coordonne les méthodes, les moyens et les travaux statistiques des administrations. L'INSEE a un rôle pivot dans tous les travaux statistiques de l'administration. L'INSEE centralise et diffuse la documentation. Il reste le coordonnateur de la mécanographie.

L'INSEE continue les travaux du Service National des Statistiques. Une remarque. Il s'agit d'un institut, j'avais commencé par là, c'est-à-dire un service de recherche. Un institut qui dispose, comme le SNS, d'une école d'application pour former ses cadres. Un institut qui doit disposer d'une relative autonomie à l'égard du politique.

Autre point : l'organisation est la même que celle du SNS. Il y a maintien des directions régionales. Une remise en marche de l'INSEE très autoritaire.

Comment répond-on aux trois questions que j'ai soulevées tout à l'heure, directions régionales, mécanographie et fichiers ?

Pour les directions régionales, c'est le maintien du service antérieur, de l'organisation avec les 18 D.R. Ce sont des ateliers mécanographiques. Cette question est réglée d'une façon réglementaire.

Sur la question de la mécanographie, une multitude de rapports d'inspection, notamment de l'inspection des Finances ou de commissions d'enquête destinées à réduire les coûts des services publics, préconise de faire disparaître les équipements mécanographiques de l'INSEE soit en les réunissant à Paris, soit en les confiant à d'autres services administratifs. Cette question est résolue par le regroupement des équipements mécanographiques dans certaines directions régionales, pour les grosses au moins. Il y a maintien en fait de la situation antérieure.

Comment la question des fichiers est-elle résolue ? Le "casier national", autrement dit, le fichier individuel est éliminé. Pourquoi ? La raison est très simple, il n'a pas été entretenu pendant la période 45, 46, 47. Autrement dit Francis-Louis CLOSON déclare que *"ce fichier est remis à plus tard, et que pour le moment, on va s'intéresser surtout aux fichiers des établissements"*. Autrement dit, les questions démographiques qui pouvaient être gênantes d'un point de vue éthique lorsqu'elles conduisaient à l'entretien d'un "casier national", d'un fichier individuel, sont reportées à plus tard.

En revanche, l'INSEE se voit officiellement confier, en août 1946, la mise en place d'un fichier électoral. L'INSEE reste bien un organisme créateur et gestionnaire de fichiers. Ceci est confirmé en 1948 lorsque l'INSEE est chargé de faire un fichier des établissements industriels et commerciaux.

Deux ou trois points en conclusion.

La véritable rupture, si l'on doit parler de rupture entre l'INSEE et le SNS, n'est pas en 1946 dans la loi ; la véritable rupture, on peut la situer en 1951. La loi sur le secret et la coordination des statistiques crée une commission paritaire, le "COCOES", chargée de décider, d'étudier, de suivre le programme et le déroulement des travaux statistiques de ce que l'on situe alors comme la statistique publique. Même si l'INSEE a une très grande part dans les décisions du "COCOES", ce "COCOES" montre que la décision des programmes de statistiques est une affaire du domaine public et qui doit faire l'objet de discussions.

Je m'arrêterai là en vous remerciant de votre attention.

Jean-Marie PERNOT

Merci. Vous avez démontré que le problème n'était pas d'occuper le quart d'heure puisque vous auriez pu, et avec la même passion, occuper notre journée !

Vous avez créé une attente sur la publication de vos travaux. Vous semblez connaître cette maison comme si vous y aviez vécu depuis toujours.

Vous nous avez montré qu'il n'y a pas que les fichiers qui ont été maintenus. Je crois que pour les anciens syndicalistes qu'il y a ici, mais pas seulement pour eux, les non-titulaires et les anciens militaires sont restés aussi une réalité assez longue de l'histoire de l'INSEE.

Monsieur LEVY-BRUHL ne me démentira pas, lui qui a bien connu aussi cette période-là. Nous le remercions de sa présence parmi nous.

Vous avez montré aussi, avec ce "COCOES", que les sigles heureux n'ont pas d'histoire, ou plutôt qu'ils ont une histoire longue. "SAFARI", jeu de mots un peu bizarre et qui a rendu vulnérable l'opération, avait quelques glorieux ancêtres !

Nous avons un petit quart d'heure pour conduire la discussion. C'est un peu court et frustrant, je vous demande d'en tenir compte pour la longueur de vos interventions. Je sais qu'il y a beaucoup de choses à dire, mais on a beaucoup d'autres thèmes à traiter. Après quoi, on fera une petite pause car l'on a déjà pris un peu de retard. Cela nous permettra d'installer la table ronde suivante.

Discussion

Guy NEYRET, Inspecteur Général à l'INSEE

Je souhaite intervenir sur un point très précis : le recensement des juifs de la zone sud de 1941.

J'avais été amené, en 1978, à un moment où ce sujet était totalement absent des débats comme s'il avait disparu des mémoires, à m'intéresser à ce recensement à la demande de Michel-Louis LÉVY qui est un ami de longue date. Je ne sais pas comment lui-même avait pu remonter cette piste.

A l'époque, j'étais directeur régional à Clermont-Ferrand. Il m'avait sollicité à la suite d'un témoignage écrit qu'il avait recueilli de l'Inspecteur Général LAURENT, retraité ; lequel était pendant la guerre administrateur en poste à Clermont-Ferrand et était précisément responsable de l'identification et de la codification de ce recensement des juifs.

L'Inspecteur Général LAURENT a très explicitement dit que ces documents étaient arrivés au SNS, fin 1941, qu'il avait reçu des consignes, certes orales mais très précises, demandant de retarder du plus possible l'exploitation. Il a quitté Clermont-Ferrand en juillet 1943, c'est-à-dire deux ans après, en disant que l'identification était loin d'être terminée.

J'ai interrogé Monsieur CABANTOUS qui venait de partir en retraite, qui était pendant la guerre chef du service mécanographique de la DR. Il m'a remis lui aussi un témoignage écrit, daté, signé, début 1979, explicitant les différents moyens utilisés pour retarder l'exploitation et indiquant qu'il n'y a jamais eu de listes nominatives extraites de ce recensement, avec une justification très forte.

Le Commissariat général aux questions juives avait prescrit au SNS d'établir ces listes nominatives. L'argumentaire du SNS était que le Commissariat n'était pas membre du gouvernement. Il fallait donc que l'établissement de cette liste nominative soit validé par un membre du gouvernement. Aucun membre du gouvernement n'a osé prendre la responsabilité de cette décision.

L'exploitation du recensement des juifs s'est conclu en août 1944 par l'établissement de tableaux statistiques, anonymes, sans intérêt, qui ont été remis au gouvernement quelques jours avant la Libération.

Je précise également puisque, paraît-il, les témoignages postérieurs sont contestables, que nous avons retrouvé dans les archives de la DR, un document d'époque, qui était l'inventaire des cartothèques, institué en 1944. Au début, il était mensuel. Cet inventaire concernait la DR de Clermont-Ferrand. Il faut préciser que l'exploitation du recensement des juifs ne s'est pas faite exclusivement à Clermont, elle était partagée entre la DR de Clermont

et celle de Limoges. Cet inventaire mensuel fait état d'une cartothèque de 77 422 cartes à Clermont-Ferrand en janvier 1944. Elle a été complétée, en mai 1944, par 34 393 cartes venues de la direction régionale de Limoges.

Ceci atteste, de façon prouvée, étayée, avec des documents d'époque, qu'il a fallu pratiquement trois ans au SNS pour faire cette exploitation du recensement des juifs et donc que les manœuvres de retardement n'étaient pas une simple tradition orale. Elles sont prouvées et attestées. Elles ont permis pendant toute cette période de stériliser les bulletins de recensement des juifs, de les rendre inefficaces pendant le temps de cette exploitation. Il s'agit, à mon sens, d'un acte –puisqu'on oppose résistance passive et active- de résistance active, initié en 1941, c'est-à-dire bien avant l'occupation de la zone sud.

Je suis scandalisé que l'on veuille, pour cette action d'éclat, jeter l'opprobre sur le Service National des Statistiques.

Permettez-moi un commentaire. Le recensement des juifs de la zone nord, dont le SNS n'a jamais eu à connaître, n'a pas donné lieu à exploitation mécanographique. Ce recensement des juifs de la zone nord a donné lieu à ce fichier de sinistre mémoire qu'était le "fichier TULLARD" de la préfecture de police de Paris. Il démontre à quel point des procédures manuelles par registres et fiches cartonnées peuvent être redoutables.

Au risque du paradoxe, je prétends, et j'en ai eu bien d'autres preuves dans ma carrière, que l'utilisation de machines, d'ordinateurs, pour effectuer du fichage et du flicage est beaucoup moins performante que l'utilisation de moyens manuels. Un ordinateur, c'est bête. Cela ne comprend pas les choses à demi-mot. Il faut expliciter dans le plus grand détail le dessein, donner toutes les consignes, et si le dessein est liberticide, ceci transparait très clairement dans les instructions établies qui vont mouiller toute une chaîne de travail et un nombre élevé d'agents.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de danger pour les libertés avec les traitements automatisés, je prétends simplement que comme cela met en jeu un plus grand nombre de personnes, cela offre beaucoup plus de garanties pour autant que ces personnes -et c'est je crois le message que vous entendez faire passer en tant qu'organisations syndicales- aient une vigilance suffisante sur le plan déontologique pour créer autant de grains de sable, face au danger que peuvent de leur côté représenter des registres et des fichiers manuels aux mains d'une personne ou d'un responsable sans scrupule.

Karl CROCHARD, Président de l'Association des Informaticiens de Langue Française (AILF).

Si je m'appuie sur ce que disait l'animateur de cette première demi-journée tout à l'heure, l'intérêt de l'histoire est de pouvoir éclairer les pratiques d'aujourd'hui. C'est donc une vision que l'on peut avoir aujourd'hui de l'usage des statistiques.

La dernière intervention m'amène à préciser mon propos qui sera centré sur ce qu'on appelle le NIR (numéro d'inscription au répertoire) aujourd'hui et qui était avant le NNI (numéro national d'identité).

Ce qui a présidé à la mise en place de la CNIL, Commission Nationale Informatique et Liberté, visiblement, c'est l'interconnexion de fichiers. Aujourd'hui, cette interconnexion peut être facilitée, c'est là où l'ordinateur bête peut être très efficace, en utilisant un moyen unique d'interconnexion. Se pose le problème de l'existence d'un numéro national d'identification. J'ai deux questions autour de cela en l'éclairant par rapport à deux faits concrets d'aujourd'hui.

S'appuyant sur un rapport du député apparenté communiste BRARD sur l'évasion fiscale, le ministre Dominique STRAUSS-KAHN a déjà retenu le fait d'utiliser le numéro d'identification national pour faire des interconnexions de fichiers sur les déclarations fiscales en s'appuyant sur des travaux de l'INSEE eux-mêmes. Il semblerait que d'après ces travaux, 10 % des déclarations ne peuvent être rattachés à des individus. Volonté du gouvernement de récupérer cette évasion fiscale, utiliser le NIR d'aujourd'hui pour interconnecter certains fichiers, si des personnes dans la salle ont des informations précises, il serait intéressant de les connaître.

Deuxième aspect : un détenu étant libéré a voulu se réinscrire auprès de la sécurité sociale et se serait vu affublé d'un numéro national d'identification commençant par le chiffre 7, je rapporte là des informations diffusées par le *Canard Enchaîné* au premier semestre. Suite à ses interrogations, on lui a indiqué que c'était un numéro destiné aux détenus.

Deux questions : d'abord sur le plan historique, sur la création du NIR. Quels sont les éléments qui permettent de s'appuyer sur ce qui a fondé la différenciation des différents chiffres intégrant ce NIR, les fameux 13 chiffres de ce numéro ? En quoi, peut-il être discriminant, voire discriminatoire ? Une action auprès de la commission européenne de justice pourrait-elle être faite ? Ensuite, par rapport aux organisations qui sont ici. Qu'est-ce qui justifie l'existence du NIR comme moyen d'identification et son usage dans un certain nombre de traitements ? Le NIR est-il quelque chose qui ne peut être remis en cause ? Dans son usage, peut-on définir un certain nombre de règles d'utilisation du NIR en fonction du type de traitement qu'on veut lui voir opposer ?

Jean-Marie PERNOT

Je passe la parole à Annie FOUQUET pour nous préciser ce qui a paru émouvoir la salle et la tribune sur cette histoire de détenu et de NIR.

Annie FOUQUET

Le numéro des gens sortant de prison est donné par la sécurité sociale. Quand quelqu'un sort de prison, il a droit, pendant un certain temps, à la sécurité sociale alors même qu'il n'a pas cotisé. On lui donne une carte avec un numéro qui ressemble à un numéro de sécurité sociale, mais ce n'est pas le numéro national NIR. Ce numéro disparaît dès que les gens ont de nouveau cotisé. C'est un usage spécial de la sécurité sociale. La confusion est grave car le numéro NIR est appelé le numéro de sécurité sociale. Quand une personne sort de prison et qu'elle se rend dans une pharmacie, elle arrive avec une carte qui signifie qu'elle sort de prison. On peut s'interroger.

Jean-Marie PERNOT

Pour le moins !

Raymond LÉVY-BRUHL

Je voudrais seulement préciser deux choses. La première, pour répondre à l'intervention de Guy NEYRET, en disant que le recensement des juifs effectué en juin 1941 a effectivement été pris en charge par le SNS en janvier 1942 et exploité extrêmement lentement. Entre juin 1941 et janvier 1942, il a été collecté par l'administration et les préfectures ont pris un double de ces fichiers. Dans chaque préfecture, il y avait un fichier juif qui a été utilisé pendant toute la période 1941-1944.

Il avait été demandé au SNS une exploitation statistique qui a effectivement été très lente à faire. L'Inspecteur Général LAURENT m'a précisé qu'en permanence on mettait cette exploitation en non prioritaire. Elle a mis du temps car on identifiait chacune des personnes qui avait rempli un bulletin familial. Ce n'était pas pour faire des listes

nominatives de juifs que l'on avait confié au SNS ce travail, c'était pour faire une exploitation statistique.

En revanche, à partir du seul recensement que le SNS a fait, c'est-à-dire le recensement des activités professionnelles de juillet 1941, une question permettait de discriminer les juifs, question dont la réponse a été portée sur la carte perforée d'exploitation de ce recensement. C'est à partir de cette carte que pendant toute la période d'occupation le SNS a pu faire des listes de juifs actifs, ayant plus de 18 ans.

Nous avons des preuves qu'un certain nombre de listes avec discrimination raciale ont été produites par le SNS pendant cette période, notamment pour les convocations au STO et d'autres objets.

Je crois qu'il faut séparer, d'une part, l'exploitation statistique du recensement de juin 1941 qui a été effectivement très longue, et si c'est à mettre au crédit du SNS, il ne semble pas qu'il y ait eu une pression énorme de la part de l'administration pour l'obtenir, et, d'autre part, les listes de juifs faites par le SNS. C'était dans ses missions d'ailleurs de le faire. C'était l'un des résultats de son statut.

Le deuxième point que je voudrais préciser brièvement rentre dans notre réflexion d'aujourd'hui. Dans son désir de constituer des dossiers individuels pour chaque personne, le SNS a été amené à demander, à de nombreuses administrations, des informations. En particulier, nous avons trouvé des correspondances entre le SNS et les préfectures qui montraient l'importance, jusqu'en 1944, que le SNS apportait à la recherche d'une documentation extrêmement précise sur les étrangers qui résidaient dans chaque département, de manière à meubler le dossier des étrangers qu'il avait dans ses fichiers.

Ces demandes, de même que le contrôle des cartes de tabac, le souhait de faire un contrôle des cartes d'alimentation pour meubler son information et pour rendre service aux autres administrations a amené une collaboration entre le SNS et les administrations qui était légèrement pernicieuse. Cela rendait le SNS plus vulnérable à la réponse à apporter à des questions que pouvait lui poser telle ou telle préfecture.

Nous citons dans notre rapport une demande de la préfecture de Lille au SNS, de lui fournir une liste des étrangers de nationalité italienne résidant dans le département. Ce fait nous a posé problème. Là, la ligne jaune dont on parlait tout à l'heure a été, semble-t-il, franchie. Cela vient, je pense, de ce souci de collaboration réciproque. Cela peut être un élément de réflexion.

J'aurai sûrement d'autres choses à dire, mais je ne veux pas dépasser mon temps de parole.

Jean-Marie PERNOT

Merci, Monsieur LEVY-BRUHL. Ce n'est évidemment pas le mot de la fin car ce débat va se poursuivre. Un rapport n'a jamais clos une confrontation historique.

Je vous propose qu'on arrête là en m'excusant pour les frustrations normales qui en résultent. Nous reprendrons dans dix minutes.

Christine BONNAYS

Nous avons quelques exemplaires du rapport de Mme TOUCHELAY et de MM. LEVY-BRUHL et AZEMA qui sont disponibles sur une table.